

Pour lutter efficacement contre la récidive il faut non seulement augmenter les moyens visant à la réinsertion des personnes détenues, mais également coordonner ces actions et les valoriser.

En 2014 on estimait atteindre une heure d'activité par jour et par détenu, toutes activités confondues. Dans le cadre du plan de lutte anti-terrorisme il est prévu de passer à cinq heures d'activités par jour. L'objectif est louable mais il ne doit pas être restreint aux nécessités de lutte contre le terrorisme.

Les activités et notamment les activités culturelles ne doivent pas être considérées comme des passe-temps ou des moyens d'obtention de remise de peine. Il faut étudier les bénéfices de ces activités qui incitent à la réflexion, l'échange, qui favorisent l'ouverture au monde, la découverte de l'altérité.

Lire pour en Sortir met en place depuis deux ans dans une petite dizaine d'établissements pénitentiaires en France un programme de lecture personnalisé. En offrant des livres et la mise en relation avec un bénévole, en proposant la rédaction d'une fiche de lecture, l'association participe à la réappropriation du langage oral et écrit qui fait tant défaut à la majorité des personnes détenues (22 % des personnes incarcérées éprouvent des difficultés de lecture, 43,4 % sont sans diplôme).

Mieux manier la langue c'est pouvoir mieux se défendre, expliquer ses actes, élaborer un projet d'avenir. Le succès de nos actions (plus de 1000 personnes touchées en moins de deux ans dans 8 prisons) montre les attentes en la matière et les bienfaits de la régularité.

Notre force est de mener ces actions sur le long-terme, dans la durée, permettant à la fois de mieux connaître les besoins des personnes détenues et les contraintes des établissements mais aussi de pouvoir concrètement mesurer les effets de telles actions. Comment la lecture, l'écriture et les échanges autour d'un livre peuvent-ils accompagner la réinsertion des personnes détenues, améliorer les conditions de vie en détention, diminuer la récidive ?

Il faut rendre obligatoires et régulières la pratique d'activités culturelles.